



COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2026

DATE DE LA CONVOCATION

13/05/2026

DATE D’AFFICHAGE

13/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

EN EXERCICE : 23

PRÉSENTS : 19

PROCURATIONS : 4

VOTANTS : 23

L’an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, LECONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, FABRE Sylviane, JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : Mme DUCLOS Corinne, Mme BOUET Véronique, M. GADRAS Clément, Mme LOGER Valérie.

Absents :

Procurations : Mme DUCLOS Corinne à Mme LIBOURNET Céline
Mme BOUET Véronique à M. BOUIC Jean Jacques
M. GADRAS Clément à M. BOUSQUET Arnaud
Mme LOGER Valérie à M. Sébastien RUCHAUD

Madame LABARRIÈRE Cindy a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 4
Votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 040/2026 OBJET : ADHÉSION 2026 FONDATION DU PATRIMOINE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation du patrimoine a été créée en 1996, pour mobiliser tous ceux qui veulent aider le patrimoine rural et non protégé.

AR Prefecture

047-214702334-20260521-040_2026-DE

Reçu le 21/05/2026

Depuis, son action s'est élargie et 80% de ses projets sont situés dans des territoires ruraux conformément à sa mission et à ses objectifs.

Elle est intervenue pour la commune afin de soutenir les travaux de rénovation de la toiture de l'église ainsi que pour la réhabilitation de la maison « roigt ».

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir adhérer à la Fondation du Patrimoine Aquitaine pour l'année 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adhérer** à la Fondation du Patrimoine Aquitaine pour l'année 2026.
- **Autorise** monsieur le Maire à régler la cotisation de 500 €uros (cinq cents Euros) pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 21/05/2026 et de l'affichage en date du 21/05/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Cindy LABARRIÈRE

Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.